

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 24 octobre 2018, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises.

I. Mesures normatives.

Le Conseil a adopté le décret portant :

- Transmission à l'Assemblée nationale, pour autorisation de ratification, de la Charte africaine sur les valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et le développement local, adoptée à Malabo en Guinée équatoriale, le 27 juin 2014.

II- Communications.

II-1. Plan national de Développement (PND) 2018-2025.

Le diagnostic stratégique du Plan national de Développement, en lien avec la vision Bénin Alafia 2025, fait ressortir que le défi majeur à relever est le développement du capital humain. Celui-ci doit être pertinent et s'inscrire dans la durée. Il constitue un facteur déterminant pour une croissance économique inclusive, respectueuse de l'environnement dans un contexte de paix et de bonne gouvernance.

En outre, les choix stratégiques majeurs de développement résident dans la mise en valeur des potentialités économiques du Bénin que sont l'agriculture, les services et le tourisme.

- L'objectif global du PND 2018-2025 est d'atteindre une croissance forte, inclusive et durable à deux chiffres en 2025, dans un cadre de gouvernance nationale et locale plus efficace, en misant sur le renforcement du capital humain et le développement des infrastructures.
- Ce choix stratégique vient conforter les ambitions du Gouvernement déclinés dans son Programme d'Action « Bénin révélé » 2016-2021, qui vise la relance, de manière durable, du développement économique et social de notre pays.

Le PND propose une trajectoire pour une croissance économique basée sur trois piliers que sont :

- 1- la diversification de la production agricole incluant les infrastructures rurales, la logistique, les innovations et les biotechnologies ;
- 2- la transformation agro-industrielle, les services, le tourisme ainsi que la participation plus accrue aux échanges internationaux ;
- 3- l'exportation des connaissances à travers les innovations et les biotechnologies.

Le Conseil a adopté le Programme et instruit les membres du Gouvernement de veiller à sa mise en œuvre et à son suivi-évaluation.

II-2. Plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement du Bénin 2019-2023.

Ce Plan cadre a été conçu en vue d'accompagner les efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre de son Programme d'Action. Il a pour objectif de renforcer l'opérationnalisation, au Bénin, de l'Agenda 2030 des Nations Unies qui vise l'amélioration des conditions de vie des populations.

Il s'agit concrètement d'œuvrer à ce qu'elles soient « plus résilientes, jouissant d'un bon état aux plans sanitaire et nutritionnel, mieux éduquées, bénéficiant de la protection sociale, vivant en paix, en sécurité, dans un environnement de justice et engagées pour un développement durable,

participatif et inclusif. »

Le Plan porte sur un montant global de cent soixante-seize milliards six cent treize millions (176.613.000.000) FCFA pour la période 2019-2023. Sa mise en œuvre consistera en des projets conjoints, liés entre autres à l'emploi des jeunes et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et permettra à notre pays de faire davantage face aux défis transfrontaliers tels que la consolidation de la paix et de la sécurité dans les zones frontalières.

En approuvant ce Plan cadre, le Conseil a instruit le Ministre d'Etat, chargé du Plan et du Développement de procéder à sa signature et de veiller à sa mise en œuvre.

II-3. Réalisation de l'étude d'élaboration du schéma directeur d'aménagement du plateau d'Abomey-Calavi.

La dynamique de développement du plateau d'Abomey-Calavi nécessite une meilleure gestion de l'impact des projets phares en cours sur son territoire. C'est pour cela que le Gouvernement a décidé de le doter d'un schéma directeur d'aménagement.

Le cabinet Atelier 9.81 a été identifié pour conduire la réalisation de cette étude. Celle-ci a pour objectif de proposer un aménagement durable de la zone d'intervention. Elle permettra de constituer un cadre de référence à long terme du développement urbain à l'échelle du Grand Nokoué.

Aussi, les résultats attendus de cette étude portent-ils notamment sur :

- la réalisation d'un diagnostic se rapportant notamment à la démographie, aux tendances d'urbanisation, aux grands projets d'infrastructures et équipements ;
- la proposition d'orientations stratégiques pour le développement ;
- l'élaboration d'un plan de masse du plateau avec un cahier des prescriptions urbaines, architecturales et paysagères ;
- l'identification de réserves foncières nécessaires pour les futures

opérations d'aménagement et de construction à mener.

II-4. Sélection de cabinets pour la mission complète de maîtrise d'œuvre du projet de construction de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG), et de résidences universitaires à Ouidah.

Dans le but d'aménager le domaine acquis à Ouidah pour abriter la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion et de le rendre fonctionnel pour la rentrée universitaire 2018-2019, le Gouvernement a décidé de recourir aux cabinets TRIUMPHUS/ARTE CHARPENTIER aux fins d'une mission de maîtrise d'œuvre complète.

Cette étude prend en compte les volets architectural et technique, ainsi que le suivi de la construction et de l'équipement des infrastructures devant servir notamment d'amphithéâtres, de blocs administratifs et de résidences universitaires d'une capacité de 3000 lits environ.

En autorisant la contractualisation avec ces cabinets, le Conseil a instruit les Ministres concernés d'accomplir toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de leur mission.

Le Conseil a, en outre, marqué son accord pour la contractualisation avec le cabinet ARTELIA, dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre complète relative aux études architecturales, techniques ainsi qu'à la direction d'exécution des travaux, en vue de la construction de la plateforme agroalimentaire de l'agglomération du Grand Nokoué. Cette mission s'inscrit dans la perspective de la délocalisation du marché Dantokpa.

II-5. Malversations financières au Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et Production de Cartographie de base numérique (PAPDFGC) et à la Direction de la Promotion de l'Ecocitoyenneté (DPE).

Des investigations ont été dépêchées sur les activités de ces deux structures du ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable, à la suite

d'une alerte de ORABANK-BENIN. Cette banque entendait recouvrer des créances supposées sur le ministère. C'est alors qu'il s'est révélé que des agents des structures administratives ci-dessus, avec des complicités externes, ont mis en place un mécanisme pour extorquer des fonds aux banques.

Celui-ci consiste à émettre des bons de commandes fictifs sur la base desquels leurs complices, des responsables d'entreprises, obtiennent des crédits d'avance. Les sommes ainsi obtenues grâce à de faux documents se chiffrent à 682.886.284 FCFA.

Les irrégularités relevées par l'audit sont imputables au Colonel Fatoké Pierre ALLE, coordonnateur du projet « Forêts-Galeries ». L'intéressé a reconnu les faits et est passé aux aveux concernant d'autres opérations frauduleuses qu'il a menées et portant sur des facilités de caisse (crédits directs) obtenues par des banques pour les sociétés écran.

C'est lui qui a aussi ouvert un compte bancaire pirate, au nom du projet, qu'il n'a pas déclaré et dont il est seul signataire avec un complice, le sieur Martinien KOBÀ.

Ces mêmes irrégularités sont également imputables à messieurs :

- Guy HOUNTONDJI, Chef du Service administratif et financier de la DPE ;
- Obède T. DJOGBANNAN, Directeur général de la société DTO & FILS SARL ;
- Sèci Berthrand PEDE, Directeur général des Etablissements DJOTO-BENIN SERVICES ;
- Bonaventure Gauthier NOBIME, Directeur général des Etablissements LINKING SERVICES ; et à
- madame Silifatou TCHANGAÏ, Directrice générale des Etablissements DS-CONSULTING.

Prenant acte de ce compte rendu, le Conseil a instruit les Ministres concernés à l'effet :

- d'infliger des sanctions administratives et disciplinaires exemplaires aux agents de l'Etat impliqués dans ces malversations ;
- de prendre des mesures contre le Capitaine de Police Emile ADJEKOSSI du Commissariat central d'Abomey-Calavi, pour avoir remis en liberté sans raison valable, le sieur Obède T. DJOGBANNAN, qui ne sera retrouvé que plusieurs semaines plus tard ;
- de mettre solidairement en débet les sieurs Fatoké Pierre ALLE et Guy HOUNTONDJI, pour la somme de 19.950.000 FCFA qu'ils ont indûment versée à la société DTO et fils ainsi que pour toutes autres sommes distraites ;
- d'engager des poursuites judiciaires contre tous les mis en cause.

II-6. Fixation des prix des produits pétroliers pour le mois de novembre 2018.

En application du mécanisme d'ajustement, les prix à la pompe se présentent comme suit pour le mois de novembre 2018 :

- essence : 575 F/l,
- pétrole : 600 F/l,
- gasoil : 600 F/l,
- mélange : 655 F/l,
- gaz domestique : 600 F/kg.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Le Conseil a autorisé l'organisation, à Cotonou, du 23 au 25 octobre 2018, de la réunion des chefs d'état-major des Armées du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et du Togo.

III- Mesures individuelles.

Les nominations suivantes ont été prononcées :

X

- **Au ministère de l'Economie et des Finances**

Sur proposition du Ministre,

Conseiller technique à l'Inclusion financière :

Monsieur Adam Dendé AFFO

- **Au ministère de la Justice et de la Législation**

Sur proposition du Ministre et après avis du Conseil supérieur de la Magistrature en sa séance du 22 octobre 2018,

- **A LA CHANCELLERIE**

Secrétaire général du ministère :

Monsieur Olatoundji Badirou LAWANI

- **DANS LES JURIDICTIONS**
- **A LA COUR D'APPEL DE PARAKOU**

SIEGE

Conseillers :

Madame Sidi Hamza GAUTHE SANNI

Monsieur Epiphane YEYE

- **AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE PREMIERE CLASSE DE PARAKOU**

SIEGE

Juge d'instruction du 1^{er} cabinet :

Monsieur Vitondji Lionel Armand DOSSOU NOUATIN

Juge d'instruction du 2^{ème} cabinet :

Monsieur Ignace ADIGBLI

Juge d’instruction du 3^{ème} cabinet et juge des mineurs :

Monsieur Richard AKODOSSI

Juge au tribunal :

Monsieur Alou BANI DEMON

PARQUET

1^{er} substitut du procureur de la République :

Monsieur Amadou Bachirou ASSOUMA

2^{ème} substitut du procureur de la République :

Monsieur Gbèminho Robert TITO

- **AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE DEUXIEME CLASSE DE
NATITINGOU**

SIEGE

Président du tribunal :

Monsieur Armand GOUNON

Juge d’instruction et juge des mineurs :

Monsieur Hervé Théodore Comlan HOUDEGBE

- **AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE DEUXIEME CLASSE DE
DJOUGOU**

SIEGE

Président du tribunal :

Monsieur Wilfrid Igor GUEDEGBE

- AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE DEUXIEME CLASSE DE
KANDI

SIEGE

Président du tribunal :

Monsieur Apollinaire Serge TCHINA

Juge d'instruction et juge des mineurs :

Monsieur Yenoukoumè Nevally SETTIN

PARQUET

Procureur de la République :

Monsieur Laziwolé Aladé Abdou Karimi ADEOTI

- A LA COUR D'APPEL D'ABOMEY

SIEGE

Conseillers :

Monsieur Joseph KPLOCA

Monsieur Jean Pierre YERIMA BANDE

PARQUET GENERAL

1^{er} substitut général :

Monsieur Bignon ADJOBIMEY

- AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE DEUXIEME CLASSE
D'ABOMEY

SIEGE

Président du tribunal :

Monsieur Virgile KPOMALEGNI

Juge d’instruction du 1^{er} cabinet :

Monsieur Alphonse GBOSSOU

Juge d’instruction du 2^{ème} cabinet et juge des mineurs :

Monsieur Sègbédji Constantin Nicodème VIGAN

- AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE DEUXIEME CLASSE DE
SAVALOU

SIEGE

Juge d’instruction et juge des mineurs :

Monsieur Firmin AMOUSSOU

- AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE DEUXIEME CLASSE
D’APLAHOUE

SIEGE

Président du tribunal :

Monsieur Hervé Marcel ALLAVO

Juge d’instruction et juge des mineurs :

Monsieur Rodrigue Serge HOUNMANAKAN

- AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE DEUXIEME CLASSE DE
LOKOSSA

SIEGE

Président du tribunal :

Monsieur Asseh Maximilien KPEHOUNOU

PARQUET

Substitut du procureur :

Monsieur Codjo Jonas KONON

- **A LA COUR D'APPEL DE COTONOU**

SIEGE

Conseillers :

Monsieur Alain Martial Georges BOKO

Monsieur Comlan Christian ADJAKAS

- **AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE PREMIERE CLASSE DE COTONOU**

SIEGE

Juges au tribunal :

Monsieur Géry Ronald Adokué AKUESON

Monsieur Souhannou Gutemberth Adelain AZODOGBEHOU

Madame Edith Ghislaine Sèlomè ZODEHOUGAN BATCHO

Monsieur Kuassi David Marie Joachim ANANI

Monsieur Valentin Vidjannagni Vidéhomè KPAKO

PARQUET

1^{er} substitut du procureur de la République :

Monsieur Jules AHOGA

2^{ème} substitut du procureur de la République :

Monsieur Raoul Olivier Benoit TCHIAKPE

3^{ème} substitut du procureur de la République :

Monsieur Jésukon Antoine ABEVI

4^{ème} substitut du procureur de la République :

Monsieur Rodrigue Fadil AGO

↓

- **AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE PREMIERE CLASSE DE PORTO-NOVO**

SIEGE

Juge d’instruction du 1^{er} cabinet :

Monsieur Issoudine IBRAHIM

Juge d’instruction du 2^{ème} cabinet et juge des mineurs :

Monsieur Lucien DJIMENOU

Juge d’instruction du 3^{ème} cabinet :

Monsieur Assogba Mathieu KAKPO

Juges au tribunal :

Monsieur Dossa Justin AGASSOUNON

Monsieur Jacob FIDEGNON

Monsieur Babatoundé Parfait ADOUN

PARQUET

3^{ème} substitut du procureur de la République :

Madame Edwige Fifamè AKLOU TANGNI

- **AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE DEUXIEME CLASSE D’ABOMEY – CALAVI**

SIEGE

Président du Tribunal :

Monsieur Evariste Florent AKOUNNA

Juge d’instruction du 1^{er} cabinet :

Madame Eudoxie Akouavi Marie Christiane AKAKPO

Juge d'instruction du 2^{ème} cabinet et juge des mineurs :

Madame Gracias Gwladys GNACADJA HOUESSOU

Juge du 3^{ème} cabinet d'instruction :

Monsieur Guy Noukpo HONGA

Juges au tribunal :

Monsieur Gabriel Taurin Akiola Alabi AFFOIGNON

Monsieur Hotègni Sèmèvo Médard GANDONOU

PARQUET

2^{ème} substitut du procureur de la République :

Monsieur Sourou Noël HOUNGBO

3^{ème} substitut du procureur de la République :

Monsieur Adéola Paul Richard da MATHA.

- AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE DEUXIEME CLASSE
D'ALLADA

PARQUET

Procureur de la République :

Monsieur Jijoho Convers Paul FAGNIDE

- AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE DEUXIEME CLASSE DE
OUIDAH

SIEGE

Président du tribunal :

Monsieur Angelos Vinawagbè TOGBE

Juge d'instruction du 1^{er} cabinet :

Monsieur Antoine YEHOUENOU

4

Juge d'instruction du 2^{ème} cabinet et juge des mineurs :

Monsieur Samuel NOUTOHOU

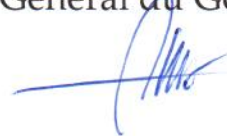
PARQUET

Procureur de la République :

M. Olushegun Romaric Abdel Salim TIDJANI SERPOS.

Fait à Cotonou, le 24 octobre 2018.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Édouard OUIN-OURO.-